

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3905-2014 Phase 2

Date : 9 juillet 2015

HEURE	REMARQUES
9 h	Reprise de l'audience du 8 juillet 2015
9 h	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 01	<u>M^e Éric Fraser (HQD) produit :</u> <u>B-0266</u> : réponse d'Hydro-Québec Distribution à l'engagement numéro 1 (pièce HQD-4, document 1) <u>B-0267</u> : réponse d'Hydro-Québec Distribution à l'engagement numéro 2 (pièce HQD-4, document 2)
9 h 03	<u>M^e Fraser dépose :</u> <u>Plan d'argumentation</u> d'Hydro-Québec, non coté <u>Jugement</u> de la Cour d'appel de l'Alberta en date du 20 janvier 2014 dans la cause Atco Gas and Pipelines Ltd. et Alberta Utilities Commission and Office of the Utilities Consumer Advocate, non coté
9 h 05	Argumentation finale en chef d'HQD par M ^e Éric Fraser
9 h 58	À la suite de certaines observations déposées au dossier par l'UC, <u>M^e Fraser produit :</u> <u>B-0268</u> : Documentation technique de la Régie du bâtiment du Québec
9 h 59	Poursuite de l'argumentation finale en chef d'HQD par M ^e Éric Fraser
10 h 01	Fin de l'argumentation finale en chef d'HQD par M ^e Éric Fraser
10 h 01	Questions par M ^e Louise Rozon à M ^e Fraser
10 h 15	Fin des questions par M ^e Rozon à M ^e Fraser
10 h 15	Intervention de M ^e Franklin S. Gertler (ROÉÉ). La question de M ^e Rozon à savoir si le Distributeur serait disposé à limiter la définition du mécanisme qu'il propose à des déversements accidentels, à laquelle M ^e Fraser proposait de répondre en réplique, pourrait presque impliquer un amendement à la demande. M ^e Gertler croit qu'il serait préférable de connaître la position du Distributeur avant l'argumentation des intervenants
10 h 16	Mme Louise Pelletier suggère de prendre une pause pendant laquelle M ^e Fraser pourrait consulter sa cliente et revenir avec la position de cette dernière, au retour de la pause
10 h 17	L'audience est suspendue jusqu'à 10 h 35
10 h 45	Reprise de l'audience
10 h 45	M ^e Éric Fraser (HQD) fait part qu'il a obtenu l'accord de ses clients de restreindre la portée du compte de frais reportés aux risques et événements liés à l'utilisation des combustibles dont, notamment, leur transbordement et manutention et leur déversement

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3905-2014 Phase 2

Date : 9 juillet 2015

HEURE	REMARQUES
10 h 48	<u>M^c Denis Falardeau (ACEF de Québec) dépose :</u> Argumentation de l'ACEF de Québec, non cotée
10 h 49	Argumentation finale de l'ACEF de Québec par M ^c Denis Falardeau
11 h 05	Fin de l'argumentation finale de l'ACEF de Québec par M ^c Denis Falardeau
11 h 05	Argumentation finale de l'AHQ-ARQ par M ^c Steve Cadrin
11 h 19	Fin de l'argumentation finale de l'AHQ-ARQ par M ^c Steve Cadrin
11 h 19	Question par M ^c Louise Rozon à M ^c Cadrin
11 h 21	Argumentation finale de l'AQCIE-CIFQ par M ^c Pierre Pelletier
11 h 43	Fin de l'argumentation finale de l'AQCIE-CIFQ par M ^c Pierre Pelletier
11 h 43	Argumentation finale de la FCEI par M ^c André Turmel
11 h 52	<u>M^c Turmel dépose :</u> <u>Arrêt</u> de la Cour d'appel, daté du 22 février 2013, 4381882 Canada inc. c. Riocan Holdings (Québec) inc., non coté <u>Extraits</u> de la 7 ^e édition de « Les Obligations » par Pierre-Gabriel Jobin et Nathalie Vézina, non cotés <u>Définition</u> d'un évènement imprévisible et nature des coûts, non cotée
11 h 53	Poursuite de l'argumentation finale de la FCEI par M ^c André Turmel
11 h 57	Fin de l'argumentation finale de la FCEI par M ^c André Turmel
11 h 57	Questions par M ^c Louise Rozon à M ^c Turmel
12 h 01	Fin des questions par M ^c Louise Rozon à M ^c Turmel
12 h 01	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h
13 h	Reprise de l'audience
13 h	<u>M^c Geneviève Paquet (GRAME) dépose :</u> <u>Argumentation</u> du GRAME, non cotée
13 h 01	Argumentation finale du GRAME par M ^c Geneviève Paquet
13 h 16	Fin de l'argumentation finale du GRAME par M ^c Geneviève Paquet
13 h 16	Question par M ^c Louise Rozon à M ^c Paquet
13 h 19	<u>M^c Franklin S. Gertler (ROÉE) dépose :</u> <u>Extraits</u> de la décision D-2015-018 rendue le 6 mars 2015 par la Régie de l'énergie, dossier R-3905-2014, non cotés

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3905-2014 Phase 2

Date : 9 juillet 2015

HEURE	REMARQUES
	<p><u>Jugement</u> de la Cour d'appel de l'Alberta en date du 23 avril 2010 dans la cause City of Calgary c. Alberta Energy and Utilities Board et ATCO Gas and Pipelines Ltd., non coté</p> <p><u>Jugement</u> de la Cour suprême dans la cause Bell Canada c. Bell Aliant Communications régionales et als., non coté</p>
13 h 21	Argumentation finale du ROEE par M ^c Franklin S. Gertler
13 h 54	<p><u>M^c Gertler dépose :</u></p> <p><u>Extrait</u> de Phillips, 3^e édition, 1993, non coté</p>
13 h 55	Poursuite de l'argumentation finale du ROEE par M ^c Franklin S. Gertler
14 h	Fin de l'argumentation finale du ROEE par M ^c Franklin S. Gertler
14 h	Question par M ^c Louise Rozon à M ^c Gertler
14 h 02	<p><u>M^c Dominique Neuman (SÉ-AQLPA) dépose :</u></p> <p><u>Plan d'argumentation</u> de SÉ-AQLPA, non coté</p>
14 h 04	Argumentation finale de SÉ-AQLPA par M ^c Dominique Neuman
14 h 40	Fin de l'argumentation finale de SÉ-AQLPA par M ^c Dominique Neuman
14 h 40	L'audience est suspendue jusqu'à 15 h 15
15 h 17	Reprise de l'audience
15 h 18	Réplique en chef d'HQD par M ^c Éric Fraser
15 h 37	Fin de la réplique en chef d'HQD par M ^c Éric Fraser
15 h 37	Remerciements par Mme Louise Pelletier
15 h 38	M ^c Dominique Neuman (SÉ-AQLPA) fait part qu'il déposera dans le SDÉ la version électronique travaillable, et corrigée de petites coquilles, de son argumentation
15 h 39	Fin de l'audience. La Régie entame son délibéré
	<p><i>Johanne Le huis</i> , greffière-audicière</p>

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 9 JUILLET 2015

DOSSIER : R-3905-2014 Phase 2

**DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MÉCANISME DE
RÉCUPÉRATION DES COÛTS LIÉS À DES ÉVÉNEMENTS IMPRÉVISIBLES EN
RÉSEAUX AUTONOMES**

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **Mme Louise Pelletier (Présidente de la formation), de même que M^e Louise Rozon et Mme Françoise Gagnon**

Le procureur de la Régie est **M^e Annie Gariépy**

La requérante est :

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)
Représentée par **M^e Éric Fraser**

Les intervenants qui participent à la présente audience sont :

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE QUÉBEC (ACEFQ)
Représentée par **M^e Denis Falardeau** *présent Am. Absent Pm*

ASSOCIATION HÔTELLERIE QUÉBEC ET ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU QUÉBEC (AHQ-ARQ)
Représenté par **M^e Steve Cadrin** *présent Am. Absent Pm*

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ ET CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC (AQCIÉ-CIFQ)
Représenté par **M^e Pierre Pelletier** *présent Am. Absent Pm*

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCEI)
Représentée par **M^e André Turmel** *présent Am. Arrivée à 13h³⁰ en*

GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE (GRAME)
Représenté par **M^e Geneviève Paquet** *présente Am et Pm* *Pm. A⁴ quitté à 14h*

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)
Représenté par **M^e Franklin S. Gertler** *présent Am et Pm*

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)
Représenté par **M^e Dominique Neuman** *présent Am et Pm*

DÉBUT : 9h

REPRISE : 13h

DÎNER : 12h ⁰¹

FIN : 15h ³⁹

Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?

Je demanderais aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.